

SOMMAIRE

I. BIENVENUE EN ASH

A- Présentation de la Direction de l'UFR.....	5
B- Présentation du service de scolarité.....	5
C- Présentation des départements	6

II. LA MENTION PSYCHOLOGIE

Responsabilités	7
II.1. - ORGANISATION GENERALE DE LA MENTION	12
II.2. - INFORMATIONS GENERALES	12
Secrétariat.....	12
Inscriptions.....	12
Programmes d'études à l'étranger	13
Association étudiante	13
Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage.....	14
II.3. - ORGANISATION DE LA FORMATION EN M1 (S7 ET S8).....	18
Responsabilités	18
Présentation synthétique de la formation en M1.....	20
Stage	21
Maquette des enseignements semestres 7 et 8.....	23
M1 Cognition, Neurosciences et Psychologie	25
M1 Psychologie du Travail et des Organisations	31
M1 Psychopathologie et Psychologie Clinique	35
M1 Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent	39
M1 Psychologie Gérontologique Normale et Pathologique	43
Tableau récapitulatif des modalités de contrôle des connaissances	
II.4. - ORGANISATION DE LA FORMATION EN M2 (S9 et S10) de Psychologie	
M2 Cognition, Neurosciences et Psychologie	27

M2 Psychologie du Travail et des Organisations	33
M2 Psychopathologie et Psychologie Clinique	37
M2 Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent	41
M2 Psychologie Gériatrique Normale et Pathologique	45
Le calendrier universitaire 2023/2024	47

I. BIENVENUE EN ASH

L'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Arts et Sciences Humaines est composée de huit départements d'enseignements : Histoire, Histoire de l'art, Musique et Musicologie, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences de l'Education et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (C.F.M.I).

Quelques chiffres

À l'université : Environ 30 000 étudiants inscrits en 2020-2021 dont 5 700 étudiants à l'UFR Arts et Sciences Humaines, 200 enseignants chercheurs, 40 personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

A- Présentation de la Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directeur : M. Thomas SIGAUD

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02.47.36.65.31, courriel : sectash@univ-tours.fr

B- Présentation du service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

❖ Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au 1^{er} étage du site des Tanneurs, bureau 117. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « Infos pratiques - Questions fréquentes ».

Bureau 117, 1^{er} étage
Tél : 02.47.36.65.35
scolash@univ-tours.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi-Mardi-Jeudi :
08h30 à 12h00/13h30 à 16h30
Mercredi et vendredi matin :
08h30 à 12h00
Fermeture au public l'après-midi
Mercredi et vendredi

Responsable de la scolarité :

Mme Isabelle JUIGNET bureau 115,

Courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

❖ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

<https://ash.univ-tours.fr/>

Il s'agit de votre site. Vous y trouverez : un accès direct à votre Environnement Numérique de Travail et à votre département, l'actualité de l'UFR, le contenu des formations, des réponses à vos questions...

C- Présentation des départements

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, les examens et les soutenances.

Département	Secrétariat	Contact courriel
Histoire et archéologie Histoire de l'art Musique et musicologie Philosophie Psychologie Sociologie Sciences de l'éducation CFMI(Centre de Formation des Musiciens Intervenants)	Bureau 231, 2 ^{ème} étage TA Bureau 316, 3 ^{ème} étage TA 5, rue François-Clouet Bureau 118 1 ^{er} étage TA Bureau 114 1 ^{er} étage TA Bureau 217 2 ^{ème} étage TA Bureau 118 1 ^{er} étage TA La Charmoise Fondettes	histoire@univ-tours.fr histoiredesarts@univ-tours.fr musico@univ-tours.fr philo@univ-tours.fr master.psycho@univ-tours.fr socio@univ-tours.fr edu@univ-tours.fr cfmi@univ-tours.fr

Pour vous repérer

Le plan des sites se trouve sur www.ash.univ-tours.fr

À la rubrique « Infos pratiques »

Quelques sigles et abréviations :

BU : Bibliothèque Universitaire

CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

DPP : Dispositif Pédagogique Particulier

ECTS : European Credit Transfert System (crédits européens)

PE : Site Plat d'Etain

FR : Site Fromont

GR : Site Grandmont

PCE : Passeport Culturel Etudiant

POR : Site Portalis (Droit)

RI : Relations Internationales

SUAPS : Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives

MOIP : Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

SUMPPS : Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

TA : Site Tanneurs

TA EXT : Extension du site Tanneurs

TO : Site Tonnellé (Médecine)

UFR : Unité de Formation et de Recherche

CESR : Site du Centre d'études supérieures de la Renaissance

II. LA MENTION PSYCHOLOGIE

RESPONSABLE DE LA MENTION :

M. Robert Courtois

Tél : 02.47.36.66.67

E-mail : robert.courtois@univ-tours.fr

Responsable du tronc commun Master 1 et 2 :.....Thierry PLAIE

Responsables des parcours (M1 & M2) :

Cognition, Neurosciences et Psychologie Lucie ANGEL & Samuel LEMAN

Psychologie du Travail et des Organisations Evelyne FOUQUEREAU

Psychopathologie et Psychologie Clinique Robert COURTOIS

Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent..... Caroline GIRAUDEAU

Psychologie Gériatrique Normale et Pathologique..... Nathalie BAILLY

II.1. ORGANISATION GENERALE DE LA MENTION

La Mention Psychologie se décline en 5 parcours :

- Cognition, Neurosciences et Psychologie (parcours dupliqué dans la Mention *Biologie-Santé*)
- Psychologie du Travail et des Organisations
- Psychopathologie et Psychologie Clinique
- Psychologie de l'Enfant et l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap
- Psychologie Gériatrique Normale et Pathologique

❖ **Cognition, Neurosciences et Psychologie**

Le parcours Cognition, Neurosciences et Psychologie a pour objectif de fournir les bases théoriques et méthodologiques nécessaires à tout travail expérimental de recherche dans les sciences de la cognition (neurosciences et sciences du comportement, psychologie cognitive, psycholinguistique). Cette formation à la recherche intègre l'apport des neurosciences cognitives, de la psychologie cognitive, des sciences du langage, de l'éthologie, de la psychiatrie, de la psychopathologie et de la biologie psychiatrique. Elle s'appuie sur l'expérience de cinq laboratoires (universitaires, CNRS, INSERM, INRA). Cette formation a pour objectif principal de préparer les étudiants à poursuivre un travail de recherche de haut niveau dans le cadre d'une thèse de doctorat conduisant à des emplois de chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche ou cadres de recherche dans des établissements publics et privés.

Les 7^{ème} et 8^{ème} semestres de la formation permettront de fournir (par un tronc commun d'enseignement) les outils méthodologiques et conceptuels de base et une formation théorique plus particulièrement centrée sur les neurosciences et la psychologie cognitives. L'enseignement théorique est complété par une initiation à la recherche (stage expérimental) au sein d'une équipe habilitée.

Les 9^{ème} et 10^{ème} semestres de la formation comporteront, d'une part un tronc commun d'enseignement portant sur l'éthique dans les sciences humaines et du comportement, des compléments en sciences cognitives, en communication scientifique et méthodologie, et, d'autre part, par une approche multidisciplinaire, un approfondissement des connaissances théoriques en neurosciences et sciences du comportement, psycholinguistique et psychologie cognitive. Un stage de recherche de 4 à 5 mois, dans un laboratoire de recherche, des séminaires et des conférences complètent la formation. Les étudiants issus des parcours CNP des masters Psychologie et Biologie-Santé sont réunis dans une seule et même promotion pour les 9^{ème} et 10^{ème} semestres de la formation.

❖ **Psychologie du Travail et des Organisations**

Objectif général : Former des psychologues du travail pouvant intervenir dans de nombreux secteurs grâce à l'acquisition de compétences fondamentales, méthodologiques et professionnelles de haut niveau. Les secteurs d'insertion des diplômés du M2 PTO les plus courants actuellement sont les centres de recrutement, de formation et de bilan de compétences, les services de Ressources Humaines, les organismes publics ou semi-publics (AFPA, Missions locales, centres hospitaliers...), les cabinets conseils aux entreprises et organisations diverses...

Objectifs professionnalisants :

À l'issue de la formation, les diplômé(e)s sont capables :

- * d'analyser une demande d'intervention dans le domaine de la gestion des relations humaines et professionnelles,
- * de contribuer aux procédures de recrutement du personnel,
- * de mettre en place et/ou d'être associé(e)s à une conduite du changement individuel et/ou organisationnel
- * de poser un diagnostic organisationnel sur la qualité de vie au travail et les RPS, de proposer des mesures de prévention et d'intervention dans le champ de la santé psychologique au travail

- * de participer au développement de nouvelles modalités d'organisation du travail (aménagement du temps de travail, TIC, ...),
- * d'initier un audit psychosociologique d'une situation et d'une organisation du travail,
- * d'élaborer des dispositifs d'intervention psychosociologique dans les organisations du travail,
- * de mettre en place des procédures d'évaluation et de suivi de ces interventions au sein des organisations du travail,
- * d'initier ou de contribuer à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- * d'expertiser et d'intervenir dans diverses situations professionnelles (risques psychosociaux, conflits, discrimination, qualité de vie au travail...)
- * d'expertiser une demande d'intervention au plan individuel et de mettre en place une activité de conseil en trajectoire de carrière (bilan de compétences, reclassement, dispositif de formation...),
- * de favoriser l'insertion et la gestion de carrière d'adultes en situation de handicap,
- * de concevoir des outils valides et adaptés aux différentes facettes de l'activité du psychologue du travail (tests, questionnaires, entretiens, grilles d'observation...).

Objectifs innovants : Former à la création d'outils fiables et adaptés aux diverses dimensions de l'activité du psychologue du travail. Favoriser l'insertion professionnelle par une formation active et individualisée à l'élaboration du projet professionnel et aux techniques de recherche d'emploi, et par le développement de contacts étroits avec les terrains d'exercice de la profession.

Cette formation délivre le titre de psychologue (voir ci-après page 11 dans la rubrique concernant l'usage du titre du psychologue).

❖ **Psychopathologie et Psychologie Clinique**

Objectif général : Former des psychologues cliniciens généralistes pouvant exercer auprès de personnes (bébé, enfant, adolescent, adulte) présentant des troubles psychopathologiques et/ou somatiques avérés ou à risques. Cette spécialité vise à donner une formation à la fois théorique et clinique de haut niveau permettant de répondre aux différentes fonctions du psychologue clinicien face à la souffrance mentale. La conception générale de la spécialité se réfère aux exigences du modèle praticien-chercheur qui rend apte les diplômés à articuler pratiques et recherche clinique dans leur carrière.

Les connaissances théoriques, méthodologiques et appliquées délivrées sont à fois générales à la psychopathologie, psychologie clinique et psychologie de la santé et particulières aux activités de recherche des membres de l'équipe pédagogique.

Objectifs professionnalisants : La formation proposée vise à former des psychologues dans le domaine de la psychologie clinique et de la psychopathologie. Cette formation, à finalité appliquée, est à la fois dispensée par des EC et des professionnels dans un souci d'articulation réciproque.

Un niveau de connaissance, actualisé et ouvert aux principaux paradigmes en psychopathologie, psychologie clinique et psychologie de la santé est-offert (conformité à l'Article 37 du Code de déontologie des psychologues de mars 1996, révisé en février 2012 : « *L'enseignement présente les différents champs d'étude de la psychologie, ainsi que la pluralité des cadres théoriques, des méthodes et des pratiques, dans un souci de mise en perspective et de confrontation critique. Il bannit nécessairement l'endoctrinement et le sectarisme* »).

Les compétences professionnelles visent la maîtrise des principaux actes auxquels le psychologue clinicien est confronté dans le cadre de son exercice : entretien et bilan psychologiques, initiation aux traitements psychothérapeutiques spécifiques et non spécifiques, individuels et de groupe (familial) ; supervision d'équipe dans le milieu professionnel et associatif ; méthodologies de recherche clinique (qualitative et quantitative) ; transmission de connaissances.

Cette formation, à vocation généraliste en psychologie clinique et ouverte à l'évolution des connaissances et des pratiques, est source d'adaptabilité pour les diplômés qui seront aptes à s'insérer dans les champs habituels de la santé (particulièrement du domaine public), soins et prévention des risques pour la santé ; de l'expertise et du suivi dans le domaine judiciaire et de l'Aide sociale ; de l'écoute et de l'accompagnement dans les secteur associatif et libéral (activités cliniques, supervision d'équipes, formation...). Leur connaissance méthodologique les

rend également aptes à s'inscrire dans toute démarche de recherche clinique et montage de projet. La formation permet également de se maintenir dans une démarche critique vis-à-vis de connaissances et de réflexion éthique concernant les grands enjeux de la profession. Cette formation délivre le titre de psychologue clinicien et celui de psychothérapeute (voir ci-après page 11 dans la rubrique concernant l'usage du titre du psychologue).

❖ **Psychologie de l'Enfant et l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap**

Objectif général :

- Former des psychologues du développement pouvant exercer auprès de nourrissons, d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant des troubles du développement, des handicaps (intellectuels, sensoriels ou moteurs) et/ou des troubles de la socialisation. Les cibles de recrutement privilégiées sont toutes les institutions qui prennent en charge ces populations dans les domaines scolaires, de la formation, social, médical et culturel. Cette spécialité vise à donner une formation à la fois théorique, méthodologique et pratique, sans orientation dogmatique, mais reposant sur les modélisations théoriques actuelles, afin de répondre aux nécessités professionnelles d'un psychologue de l'enfant et de l'adolescent. Pour faire face à la souffrance provoquée par les divers handicaps en particulier ceux liés aux troubles émotionnels, de la socialisation et de l'adaptation scolaire, l'accent sera mis conjointement sur la connaissance des recherches récentes, de l'examen psychologique et de ses outils dans le champ du handicap et de la prise en charge.

- Assurer une formation spécialisée, théorique, méthodologique et pratique en psychologie de l'enfant et de l'adolescent dans le champ du développement normal et du handicap. Le développement de la socialisation, le développement émotionnel et le développement cognitif sont des domaines privilégiés de cette formation.

- Faciliter la future insertion professionnelle par une bonne connaissance des milieux d'embauche et de leurs équipes de travail dans leurs dimensions déontologique, éthique et juridique. Cet enseignement répond à l'Article 27 du Code de déontologie des psychologues.

Objectifs professionnalisants : Permettre l'acquisition de connaissances d'analyse des contextes institutionnels qui accueillent le type de population concernée. Former à la pratique de l'examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent.

Objectifs innovants : Etablir une véritable formation coordonnée théorie/pratique par une forte intégration du stage dans la formation afin de faciliter l'insertion professionnelle. Développer une véritable identité professionnelle par une connaissance approfondie de la fonction et du statut du psychologue de l'enfant et de l'adolescent dans ses différents contextes institutionnels.

Cette formation délivre le titre de psychologue (voir ci-après page 11 dans la rubrique concernant l'usage du titre du psychologue).

❖ **Psychologie Gériatrique Normale et Pathologique**

La place croissante des personnes âgées dans nos sociétés crée des besoins nouveaux en relation avec leur prise en charge spécifique, aussi bien dans le cadre de leur développement normal, qu'en raison du poids démographique pris par certaines pathologies liées au vieillissement. Ces besoins sont notamment liés aux difficultés adaptatives engendrées par les changements imputables à l'âge, sur le plan de l'intégration sociale (passage à la retraite, entrée en institution, ...), sur le plan des performances cognitives ou psychomotrices ou encore en raison des pathologies somatiques et psychologiques du vieillissement. Les recherches récentes en psychologie ont permis d'apporter des réponses nouvelles à propos des processus cognitifs, aussi bien que des mécanismes de l'adaptation. Elles permettent d'envisager des modes efficaces de prise en charge de la population vieillissante sur le plan psychologique. Nous nous proposons à travers cette spécialité de former des psychologues en mesure d'appliquer ces connaissances au bénéfice des personnes âgées et de leur entourage familial aussi bien qu'institutionnel.

La formation mettra l'accent sur quatre aspects principaux :(1) Les connaissances théoriques de la psychologie du vieillissement dans ses aspects cognitifs, affectifs et relationnels, ainsi

que l'évolution avec l'âge et ses conséquences adaptatives ; (2) La connaissance des pathologies du vieillissement et des psychopathologies du vieillissement ; (3) l'acquisition de différents outils professionnels propres au psychologue gériatologue et (4) la connaissance des institutions de prise en charge des personnes âgées.

Les démarches innovantes : Elargir les capacités d'intervention du psychologue, dans différents domaines (santé, maintien à domicile, formation des personnels en charge des personnes âgées, aide aux familles). Sensibiliser à l'aide psychologique indirecte. Favoriser l'insertion professionnelle et sensibiliser aux contextes institutionnels, déontologiques, éthiques et juridiques du métier de psychologue.

Cette formation délivre le titre de psychologue (voir ci-dessous).

Concernant l'usage du titre de psychologue

En application du I de l'article 44 de la loi du 25 juillet 1985, modifié par le décret n°2005-97 du 3 février 2005 - art. 1 JORF 10 février 2005, ont le droit de faire usage professionnel du titre de psychologue (en le faisant suivre, le cas échéant, d'un qualificatif), les titulaires d'une licence de psychologie et d'un Master (M1 et M2) mention psychologie.

Le master doit comporter la réalisation et la validation d'un stage professionnel d'une durée minimale de 500 heures lors des deux années de Master (cf. le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié par l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel).

On rappellera aussi que certains professionnels peuvent faire usage du titre de psychothérapeute (cf. le décret no 2012-695 du 7 mai 2012 modifiant le décret no 2010-534 du 20 mai 2010). C'est le cas des psychologues inscrits sur la liste ADELI de leur Département (Inscription auprès des ARS ; Arrêté du 14 novembre 2002).

II.2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

DIRECTRICE DU DEPARTEMENT :

Mme Christine POIRIER
☎ : 02.47.36.65.52
E-mail : christine.poirier@univ-tours.fr

SECRETARIAT

SECRETARIAT – Bureau 114 (Site Tanneurs) – Fax : 02.47.36.64.84

M1 – M2 : Louis LETOURNEUR louis.letourneur@univ-tours.fr / 02.47.36.65.14

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Vendredi :
09h00-12h00
Mardi et jeudi :
9h00-12h00 – 13h30-16h30

*** Inscriptions :**

☞ **Administratives :** Service de Scolarité de l'UFR *Arts et Sciences Humaines* situé au 1er étage, Bureau 117 (Site Tanneurs) ☎ 02.47.36.65.35

☞ **Pédagogiques :** l'inscription pédagogique se fait automatiquement (sauf dérogation).

- Pour le M2 du **parcours CNP (Cognition, Neurosciences et Psychologie)** : se renseigner auprès de l'UFR de Sciences et Techniques (Secrétariat du dpt de Neurosciences, Mme Frédérique Godard, Parc de Grandmont, tel : 02.47.36.69.99 ; frederique.godard@univ-tours.fr).
- **L'admission en M1 fait l'objet d'une sélection par l'application nationale *Mon Master*.**
- Quelques critères importants de sélection pour l'accès aux M1 proposés seront consultables, à titre indicatif, à l'adresse Internet suivante : <http://ash.univ-tours.fr>, rubrique *La formation, Masters*.

PROGRAMMES D'ETUDES A L'ETRANGER :

RESPONSABLE : Mme CAROLINE GIRAUDEAU
(Tél : 02.47.36.65.52 - e-mail : caroline.giraudeau@univ-tours.fr)

Ces échanges sont ouverts aux étudiants de Master 1^{ère} année, qui ont une bonne connaissance de la langue du pays où ils vont suivre leurs enseignements. Les échanges sont soit semestriels, soit annuels. Les résultats obtenus dans les universités étrangères sont pris en compte dans l'évaluation de l'année universitaire. Il existe des Allocations de mobilité (aides financières) pour les étudiants qui partent dans ces universités.

ASSOCIATION ETUDIANTE :

L'Amphi des Psys est l'association des étudiants et anciens étudiants en Psychologie de l'Université de Tours. Notre site et notre forum sont des lieux d'échange et d'entraide.

Vous pouvez poser vos questions et participer aux discussions sur :

www.lamphidespsys.net

Contact mail :

lamphidespsys@gmail.com

contact@lamphidespsys.net

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, D'EVALUATION ET REGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Art. 1 - Conditions d'accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Conformément à la loi [no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat](#), les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans la-dite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2^{ème} année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1^{ère} année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.

De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 5 - Compensation – Capitalisation – Report de notes – Validation

- 1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;
- 2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;
- 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;
- 6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.
Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :
 - une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
 - une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
- 7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
 - 8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement. Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique. Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1^{er} janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

Art. 8 - Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 9 - Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1^{ère} année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2^{ème} année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

II.3. ORGANISATION DE LA FORMATION EN M1 (S7 et S8)

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU MASTER 1ÈRE ANNÉE

Membres de l'équipe pédagogique	Courriers électroniques
M. PLAIE	thierry.plaie@univ-tours.fr
Mme BAILLY	nathalie.bailly@univ-tours.fr
Mme FOUQUEREAU	evelyne.fouquereau@univ-tours.fr
Mme GIRAUDEAU	caroline.giraudeau@univ-tours.fr
M. COURTOIS	robert.courtois@univ-tours.fr
Mme ANGEL	lucie.angel@univ-tours.fr
M. LEMAN	samuel.leman@univ-tours.fr

LES RESPONSABLES DES PARCOURS

	Téléphone	Courriers électroniques
Mme FOUQUEREAU (TRAVAIL)	02.47.36.65.54	evelyne.fouquereau@univ-tours.fr
Mme BAILLY (GERONTOLOGIE)	02.47.36.65.56	nathalie.bailly@univ-tours.fr
Mme GIRAUDEAU (DEVELOPPEMENT)	02.47.36.67.21	caroline.giraudeau@univ-tours.fr
M. COURTOIS (CLINIQUE)	02.47.36.66.67	robert.courtois@univ-tours.fr
Mme ANGEL (CNP)	02.47.36.67.56	lucie.angel@univ-tours.fr
M. LEMAN (CNP)	02.47.36.69.97	samuel.leman@univ-tours.fr

Les enseignants chercheurs du département de psychologie

Enseignants permanents :	Bureau	Téléphone	Courriers électroniques
Océane AGLI	408	02.47.36.65.56	oceane.agli@univ-tours.fr
Colette AGUERRE	415	02.47.36.66.85	aguerre@univ-tours.fr
Lucie ANGEL	330	02.47.36.67.56	lucie.angel@univ-tours.fr
Nathalie BAILLY	408 B	02.47.36.65.56	nathalie.bailly@univ-tours.fr
Servane BARRAULT	415	02.47.36.66.85	servane.barrault@univ-tours.fr
Grégoire BAUDIN	408	02.47.36.66.67	gregoire.baudin@univ-tours.fr
Séverine CHEVALIER	412	02.47.36.65.54	severine.chevalier@univ-tours.fr
David CLARYS			david.clarys@univ-tours.fr
Robert COURTOIS	408	02.47.36.66.67	robert.courtois@univ-tours.fr
Séverine FAY	330	02.47.36.81.53	severine.fay@univ-tours.fr
Roger FONTAINE	409	02.47.36.67.22	rfontaine@univ-tours.fr
Evelyne FOUQUEREAU	412	02.47.36.65.54	evelyne.fouquereau@univ-tours.fr
Nicolas GILLET	412	02.47.36.65.54	nicolas.gillet@univ-tours.fr
Caroline GIRAUDEAU	415 B	02.47.36.65.52	giraudeau@univ-tours.fr
Catherine HERVÉ	411	02.47.36.66.59	catherine.herve@univ-tours.fr

Sabine MACIASZCZYK-JEDEAU	415 B	02.47.36.65.52	maciaszczyk@univ-tours.fr
Célia MAINTENANT	417	02.47.36.67.21	celia.maintenant@univ-tours.fr
Jordan MILLE	330	02.47.36.67.81.50	jordan.mille@univ-tours.fr
René MOKOUNKOLO	411	02.47.36.66.59	rene.mokounkolo@univ-tours.fr
Valérie PENNEQUIN	417	02.47.36.67.21	pennequin@univ-tours.fr
Thierry PLAIE	408	02.47.36.66.67	plaie@univ-tours.fr
Christine POIRIER	415 B	02.47.36.65.52	christine.poirier@univ-tours.fr
Kristell POTHIER	408 B	02.47.36.65.56	kristell.pothier@univ-tours.fr
Aurélien RIBADIER	415	02.47.36.66.85	aurelien.ribadier@univ-tours.fr
Laurence TACONNAT	330	02.47.36.81.54	laurence.taconnat@univ-tours.fr
Alain TALIERCIO	409	02.47.36.67.22	taliercio@univ-tours.fr
Caroline MOREAU	408 B	02.47.36.65.56	caroline.moreau@univ-tours.fr
Alexis VANCAPPEL	409	02.47.36.67.22	alexis.vancappel@univ-tours.fr
Sandrine VANNESTE	330	02.47.36.81.51	vanneste@univ-tours.fr

Les enseignants du département de neurosciences

ENSEIGNANTS	Bureau	Téléphone	Courriers électroniques
Arnaud AUBERT	Bat L	02.47.36.69.95	arnaud.aubert@univ-tours.fr
Pascal BARONE	Bat L - S300 GRANDMONT	02.47.36.73.01	barone@univ-tours.fr
Catherine BELZUNG	Bat L - S280 GRANDMONT	02.47.36.69.94	belzung@univ-tours.fr
Nadine FRESQUET	Bat I : 1030 GRANDMONT	02.47.36.69.65	nadine.fresquet@univ-tours.fr
Laurent GALINEAU	UFR Médecine, Bât Planiol	02.47.36.72.54	laurent.galineau@univ-tours.fr
Samuel LEMAN	Bat L - S290 GRANDMONT	02.47.36.69.97	samuel.leman@univ-tours.fr
Frédéric MINIER	UFR Médecine Bât Planiol	02.47.36.61.48	frederic.minier@univ-tours.fr

RESPONSABLE DES STAGES DE MASTER 1
M. Aurélien RIBADIER
Aurelien.ribadier@univ-tours.fr

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA FORMATION EN M1

Le M1 comprend 300 heures d'enseignement réparties dans les UE *Tronc Commun*, les UE disciplinaires principales et complémentaires, l'UE séminaire de recherche (correspondant au suivi de mémoire en S7 et au mémoire en S8) et l'UE Stage professionnel (de 200 heures minimum).

Répartition des enseignements par semestre*Semestre 7*

UE Tronc Commun 92h + 2 UE disciplinaires (48h + 32h).

Semestre 8

UE Tronc Commun (18h) + 2 UE disciplinaires (48h + 32h) + UE Séminaire de recherche (18h) + UE stage professionnel (12h de suivi de stage + la réalisation du stage).

Rappel concernant le stage en Master

Le master comporte la réalisation et la validation d'un stage professionnel d'une durée minimale de 500 heures lors des deux années de Master (cf. le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié par l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel).

Stage

Les étudiants de Master 1 doivent effectuer un **stage obligatoire** à caractère professionnel de 200h minimum. L'étudiant peut cependant s'il le souhaite effectuer un stage plus important de 924 h au maximum (6 mois). Il est possible d'effectuer le minimum de 200h de stage en un seul stage ou en plusieurs.

Ce stage doit nécessairement se dérouler du 15 septembre au 1^{er} juin de l'année universitaire. Il doit également débuter avant la fin du suivi de stage (mi mars au plus tard). Dans le cas contraire, l'étudiant devra prendre contact avec la responsable des stages.

Les modalités du déroulement du stage (stage continu ou discontinu, sur des journées hebdomadaires fixes ou variables...) sont à discuter avec le lieu de stage (responsable d'institution ou d'entreprise ou psychologue, maître de stage) et doivent figurer dans un calendrier de présence dans l'organisme d'accueil.

Pour valider le stage obligatoire, l'étudiant devra faire la même année :

- un stage d'une durée comprise entre 200h minimum et 924h maximum ;
- suivre le TP suivi de stage (**obligatoire**) qui se déroule au 1^{er} et 2^{ème} semestres et rendre à l'intervenant la fiche de suivi de stage ;
- rendre, dès la fin du stage, la fiche d'évaluation (avec le nombre d'heures inscrit) du stage par l'étudiant et la fiche d'évaluation du stagiaire par le tuteur de l'organisme d'accueil ([http// : ash.univ-tours.fr](http://ash.univ-tours.fr) – Département de Psychologie – Stages).
- rendre un rapport de stage qui fera l'objet d'une note (Semestre 8).

Toute convention de stage doit **IMPERATIVEMENT** être signée par toutes les parties **AVANT** le début du stage.

Pour se faire, les conventions doivent être déposées sur Célène (<https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=12106>) 15 jours minimum avant le début du stage.

Joindre à la convention **TOUS** les documents demandés (attestation de responsabilité civile et tableau horaire).

Les copies des fiches d'évaluation et de l'attestation de stage doivent être remises au responsable des stages (déposées sur Célène sur <https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=3395>) afin de valider le stage.

Les fiches de suivi de stage doivent être complétées et remises à l'intervenant du TP suivi de stage afin de valider le suivi de stage. Inscrire le nombre exact d'heures effectuées

Tout document manquant et/ou remis hors délai entrainera la non validation du stage et du suivi de stage.

Il est également rappelé aux étudiants que le stage, quelle que soit sa nature, doit se dérouler **EN DEHORS** des heures d'enseignement et que **la présence aux TD et TP est obligatoire.**

Pour les parcours Clinique, Enfant/Ado et G erontologie, il est exig e :

- (1) que ce stage se d eroule aupr es d'un psychologue en exercice inscrit au fichier ADELI depuis au moins 3 ans ;
- (2) que la dur ee du stage soit de 200h minimum

Pour le parcours Psychologie du travail et des organisations, il est exig e que la dur ee du stage soit de 200h minimum et il est conseill e de rechercher un lieu de stage caract eris e par des missions relevant de la discipline.

Pour les  tudiants du parcours Cognition, Neurosciences et Psychologie, le stage (200h minimum) peut  tre r alis e dans un laboratoire de recherche.

Pour plus d'information : <http://univ-tours.fr>

- Un guide des stages est disponible dans la Rubrique : « Orientation-Insertion » puis « Stage, Emploi : R'pro »
- Voir  galement les pages WEB du d partement de Psychologie : dans la rubrique « les UFR,  coles et instituts » puis « Arts et Sciences Humaines » puis « Psychologie »
- Vous trouverez  galement des offres de stages sur <http://rpro.univ-tours.fr>
- Une liste de lieux de stage potentiels est disponible sur l'application P'stage (sur l'ENT).

Présentation de la maquette d'enseignement : MASTER 1

Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

MASTER 1^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentielle étudiant
Semestre 7 (S7)								
UE 7.1 Tronc commun 1	10	10						
	4	4	36	EC 7.1.1 Analyse des données quantitatives et qualitatives	16	20		36
	3	3	10	EC 7.1.2 Formation à la recherche	10			10
	3	3	18	EC 7.1.3 Anglais 1		18		18
	QP	QP	18	EC 7.1.4 Séminaires de recherche 1		18		18
	QP	QP	10	EC 7.1.5 Elaboration du projet professionnel	4	6		10
UE 7.2 UE disciplinaire principale 1	12	12	48		48			48
UE 7.3 UE disciplinaire complémentaire 1	8	8	32		32			32
Total S7	30	30			110	62	0	172
Semestre 8 (S8)								
UE 8.1 Tronc commun 2	2	2						
	2	2	18	EC 8.1.1 Anglais 2		18		18
UE 8.2 Séminaires de recherche 2	6	6	150	EC 8.2 Séminaires de recherche 2		18		18
UE 8.3 UE disciplinaire principale 2	9	9	48		48			48
UE 8.4 UE disciplinaire complémentaire 2	7	7	32		32			32
UE 8.5 Stage professionnel ¹	6	6						
	QP	QP	12	EC 8.5.1 Suivi de stage			12	12
	6	6	entre 200 et 924 h	EC 8.5.2 Stage professionnel				entre 200 et 924 h
Total S8	30	30			80	36	12	128
Total année (S7+S8)		60			190	98	12	300

¹Cette UE est validée à condition d'avoir assisté aux TP de suivi de stage au semestre 7 (4 heures TP) et au semestre 8 (8 heures TP), d'avoir réalisé un stage d'au moins 200 heures (que le stage soit validé), d'avoir rendu un rapport de stage, et d'avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 dans l'EC 8.5.2 Stage professionnel (qui inclura l'évaluation de stage par le tuteur ou la tutrice de stage).

CM : Cours Magistraux TD : Travaux Dirigés TP : Travaux Pratiques QP : Quitus de Présence

Modalité de contrôle des connaissances M1

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 7	30										
UE 7.1 Tronc commun 1	10			10			10		10		10
EC 7.1.1 Analyse des données quantitatives et qualitatives	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EC 7.1.2 Formation à la recherche	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EC 7.1.3 Anglais 1	3	CC	E et O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EC 7.1.4 Séminaires de recherche 1		QP			QP			QP		QP	
EC 7.1.5 Elaboration du projet professionnel		QP			QP			QP		QP	
UE 7.2 UE disciplinaire principale 1	12	ET	E	12	ET	E	12	E	12	E	12
UE 7.3 UE disciplinaire complémentaire 1	8	ET	E	8	ET	E	8	E	8	E	8
SEMESTRE 8	30										
UE 8.1 Tronc commun 2	2			2			2		2		2
EC 8.1.1 Anglais 2	2	CC	E et O	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 8.2 Séminaires de recherche 2	7	ET	E et O	7				E et O	7		
UE 8.3 UE disciplinaire principale 2	12	ET	E ²	12	ET	E	12	E	12	E	12
UE 8.4 UE disciplinaire complémentaire 2	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
UE 8.5 Stage professionnel	2			2					2		
EC 8.5.1 Suivi de stage		QP			QP			QP		QP	
EC 8.5.2 Stage professionnel	2	ET	E	2				E	2		

² UE 8.3 disciplinaire principale du parcours enfant-ado : ORAL

Il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de mémoire individuel, la note du rapport de stage et la note des autres unités d'enseignement.

M1 Parcours *Cognition, Neurosciences et Psychologie*

RESPONSABLES : Mme L. ANGEL
 (Tél : 02.47.36.67.56 E-mail : lucie.angel@univ-tours.fr)
 & M. S. LEMAN
 (Tél : 02.47.36.69.97 E-mail : samuel.leman@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 1^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentielle étudiant
Semestre 7 (S7)								
UE 7.1 Tronc commun 1	10	10						
	4	4	36	EC 7.1.1 Analyse des données quantitatives et qualitatives	16	20		36
	3	3	10	EC 7.1.2 Formation à la recherche	10			10
	3	3	18	EC 7.1.3 Anglais 1		18		18
	QP	QP	18	EC 7.1.4 Séminaires de recherche 1		18		18
	QP	QP	10	EC 7.1.5 Elaboration du projet professionnel	4	6		10
UE 7.2 UE disciplinaire principale 1	12	12	48	EC 7.2 ¹	48			48
UE 7.3 UE disciplinaire complémentaire 1	8	8	32	EC 7.3 Neurosciences intégratives 1 (correspond à l'EC 7.7C DU m1 Biologie Santé)	32			32
Total S7	30	30			110	62	0	172
Semestre 8 (S8)								
UE 8.1 Tronc commun 2	2	2						
	2	2	18	EC 8.1.1 Anglais 2		18		18
UE 8.2 Séminaires de recherche 2	6	6	150	EC 8.2 Séminaires de recherche 2		18		18
UE 8.3 UE disciplinaire principale 2	9	9	48	EC 8.3 ²	48			48
UE 8.4 UE disciplinaire complémentaire 2	7	7	32	EC 8.4 Neurosciences intégratives 2	32			32

				(correspond à l'EC 8.3c du M1 Biologie Santé)				
UE 8.5 Stage professionnel ³	6	6						
	QP	QP	12	EC 8.5.1 Suivi de stage			12	12
	6	6	entre 200 et 924 h	EC 8.5.2 Stage professionnel				entre 200 et 924 h
Total S8	30	30			80	36	12	128
Total année (S7+S8)		60			190	98	12	300

¹ L'étudiant devra choisir l'EC 7.2 Organisations et collectifs de travail, ou l'EC 7.2 Développement cognitif, émotionnel et social, ou l'EC 7.2 Psychopathologie générale, ou les EC 7.2.1 Emotions, handicaps et vieillissement et EC 7.2.2 Approche clinique du vieillissement.

² L'étudiant devra choisir l'EC 8.3 Professionnalisation, insertion et carrières professionnelles, ou l'EC 8.3 Développement et ajustement cognitif, émotionnel et social, ou l'EC 8.3 L'examen psychologique individuel et familial, ou les EC 8.3.1 Approche psychosociale du sujet âgé et EC 8.3.2 Approche neurocognitive du sujet âgé.

³ Cette UE est validée à condition d'avoir assisté aux TP de suivi de stage au semestre 7 (4 heures TP) et au semestre 8 (8 heures TP), d'avoir réalisé un stage d'au moins 200 heures, d'avoir rendu un rapport de stage, et d'avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 dans l'EC 8.5.2 Stage professionnel.

M2 Parcours *Cognition, Neurosciences et Psychologie*

RESPONSABLES : Mme L. ANGEL
 (Tél : 02.47.36.67.56 E-mail : lucie.angel@univ-tours.fr)
 & M. S. LEMAN
 (Tél : 02.47.36.69.97 E-mail : samuel.leman@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présenteielle étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Concepts et Outils	3	6			50	50		100
	1	2	75	EP 9.1.1 Anglais et communication scientifique		32		32
	QP	QP	30	EP 9.1.2 Séminaire de méthodologie		12		12
	QP	QP	6	EP 9.1.3 Ethique dans les sciences humaines et du comportement		6		6
	1	1	25	EP 9.1.4 Sciences Cognitives	10			10
	2	3	100	EP 9.1.5 Introduction aux disciplines de la cognition	40			40
UE 9.2 Spécialités	6	24			90			90
	1	4	40	EP 9.2.1 Autisme et troubles du développement	15			15
	1	4	40	EP 9.2.2 Neurosciences affectives	15			15
	1	4	40	EP 9.2.3 Comportements sociaux, apprentissages et émotions chez les animaux	15			15
	1	4	40	EP 9.2.4 Développement normal et pathologique du langage	15			15
	1	4	40	EP 9.2.5 Développement adulte et vieillissement normal et pathologique	15			15
	1	4	40	EP 9.2.6 Vieillissement cognitif et neurocognitif	15			15
MP3 = Module Projet Personnel et Professionnel	QP	QP		Préparation aux concours des ED, CV et accompagnement à la recherche d'emploi		10		10
Total S9	9	30			140	60		200

Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Mémoire de recherche et stage	9	30	560					
UE 10.2 Conf. scientifiques	QP	QP	10			6		6
UE 10.3	QP ¹	QP ¹	560	UE facultative pour l'obtention du titre de psychologue				
Total S10	9	30				6		6
Total année (S9+S10)	18	60			140	66		206
Total Master		120			330	164	12	506

¹ les modalités de contrôle de connaissance de l'UE 10.3 sont susceptibles d'évoluer ; une demande de modification est en cours.

Descriptifs des UE du parcours M2 Cognition, Neurosciences et Psychologie

UE 9.1 : Concepts et Outils

- **EP 9.1.1 : Anglais et communication scientifique**
Approfondissement de la pratique de l'anglais scientifique et technique de communication scientifique. Réalisation d'un poster suivi d'une présentation en public de travaux de recherche. Cet enseignement est entièrement réalisé en anglais.
- **EP 9.1.2 : Séminaire de méthodologie**
Travaux dirigés sur les méthodes et les types d'analyses à utiliser pour mener à bien le projet de recherche. Cet enseignement est réalisé en début de semestre sous forme d'une présentation orale du projet de recherche de chaque étudiant suivie par une discussion sur la méthodologie employée (mis en place du protocole expérimental, analyses des données, traitements statistiques appliqués).
- **EP 9.1.3 : Ethique dans les sciences humaines et du comportement**
Présentation des principaux concepts et points de la réglementation liés à l'éthique en sciences humaines et en expérimentation animale
- **EP 9.1.4 : Sciences cognitives**
Approfondissement des concepts liés aux sciences cognitives
- **EP 9.1.5 : Disciplines de la cognition (Psychologie, Linguistique, Neurosciences, Sciences du comportement)**
Introduction aux quatre disciplines de la cognition : Psychologie, Linguistique, Neurosciences et Sciences du comportement

UE 9.2 : UE de spécialités

Sciences du vivant

Neurosciences et sciences des comportements :

- **EP 9.2.1 : Autisme et troubles du développement**
Après un rappel des processus du développement cérébral normal, seront introduits : - la description clinique de l'autisme dans ses différentes formes, - le modèle neurodéveloppemental incluant les modèles génétiques actuels, - les hypothèses psychophysiologiques à travers les recherches menées dans les domaines de la neurophysiologie et de la neuroimagerie.
- **EP 9.2.2 : Neurosciences affectives**
Etude des troubles affectifs comme la dépression et l'anxiété et de leurs corrélats physiologiques, génétiques, neuroendocriniens et neuroanatomiques. Modélisation chez l'animal des troubles psychiatriques. Psychopharmacologie. Neurogenèse hippocampique et sa fonction.
- **EP 9.2.3 : Comportements sociaux, apprentissages et émotions chez les animaux**

Dans cette UE seront présentés les déterminants sensoriels et neuroendocriniens des comportements sociaux chez les mammifères, les mécanismes comportementaux et neurobiologiques des apprentissages et des émotions chez les mammifères et les oiseaux.

Sciences Humaines et Sociales

Linguistique :

- **EP 9.2.4 : Développement normal et pathologique du langage**

Ce cours a pour objectif principal de décrire et analyser certains faits saillants de l'acquisition du langage dans des contextes typiques et atypiques (par exemple chez des enfants avec dysphasie et chez des enfants apprenant une langue seconde). En adoptant la théorie de la grammaire générative, nous étudierons, entre autres, la nature du contenu des grammaires construites par les apprenants, ainsi que l'influence de l'âge et de notions telles que la complexité computationnelle sur le développement langagier. Nous nous pencherons également sur les relations entre le développement cognitif et le développement linguistique.

Psychologie :

- **EP 9.2.5 : Développement adulte et vieillissement psychologique normal et pathologique**

Modifications des fonctions psychologiques et cognitives au cours du développement adulte et du vieillissement. Chronopsychologie du développement et du vieillissement des processus cognitifs. Evolution des représentations sociocognitives au cours du développement adulte et conséquences adaptatives. Transitions psychosociales à l'âge adulte. Aspects psychopathologiques et de vulnérabilité dans le développement adulte et le vieillissement.

- **EP 9.2.6 : Vieillesse cognitive et neurocognitive**

Etude des effets du vieillissement sur les fonctions cognitives. Les effets du vieillissement sur les structures cérébrales impliquées dans la mémoire. Facteurs cognitifs et neurocognitifs explicatifs du vieillissement de la mémoire.

UE 10.1 : Stage et Mémoire

Réalisation d'un travail de recherche en relation avec la thématique du laboratoire d'accueil. Insertion dans la vie du laboratoire.

UE 10.2 : Conférences

Une journée de 5 conférences de chercheurs, invités par chaque équipe de recherche de la spécialité, est organisée par et pour tous les étudiants.

UE 10.3 :

UE facultative pour l'obtention du titre de psychologue. Uniquement possible pour les étudiants dont le cursus initial est « Licence de psychologie + M1 de psychologie ». Cette UE correspond à un stage professionnel de 14 semaines + 2 UE de psychologie choisies dans l'un des 4 autres parcours professionnels de la mention Psychologie. L'une de ces UE est obligatoirement l'UE « Stage et mémoire professionnel » et l'autre doit comporter au moins 20h. Ce projet de validation du titre se construit avec les équipes pédagogiques des parcours concernés dès le semestre 9 du master. Le stage doit donner lieu à un rapport professionnel à valider selon les modalités définies dans l'**Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié.**

Modalité de contrôle des connaissances M2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Concepts et Outils	6			3			3		3		3
EP 9.1.1 Anglais et communication scientifique	2	CC	E et O	1	ET	E/O	1	E et O	1	E/O	1
EP 9.1.2 Séminaire de méthodologie		QP			QP			QP		QP	
EP 9.1.3 Ethique dans les sciences humaines et du comportement		QP			QP			QP		QP	
EP 9.1.4 Sciences Cognitives	1	ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
EP 9.1.3 Introduction aux disciplines de la cognition	3	ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
UE 9.2 Spécialités	24 6EPx4	ET	E	6EP x1	ET	E/O	6EP x1	E	6EP x1	E/O	6EP x1
MP3		QP			QP			QP		QP	
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 Mémoire de recherche et stage	30	ET	E et O	9	SU			E et O	9	SU	
UE 10.2 Conférences scientifiques		QP			QP			QP		QP	
UE 10.3 UE facultative pour le titre de psychologue (réservée aux étudiants de psychologie)		QP ¹			QP			QP		QP	

La note de stage reportée, après audition par le jury, est obtenue par cumul des notes 1) du mémoire, 2) de la présentation orale et des réponses aux questions, avec les pourcentages respectifs de 50%-50%.

¹ les modalités de contrôle de connaissance de l'UE 10.3 sont susceptibles d'évoluer ; une demande de modification est en cours.

M1 Spécialité Professionnelle *Psychologie du Travail et des Organisations*

RESPONSABLE : Mme E. FOUQUEREAU
 (Tél : 02.47.36.65.54 - E-mail : elyne.fouquereau@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 1^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentielle étudiant
Semestre 7 (S7)								
UE 7.1 Tronc commun 1	10	10						
	4	4	36	EC 7.1.1 Analyse des données quantitatives et qualitatives	16	20		36
	3	3	10	EC 7.1.2 Formation à la recherche	10			10
	3	3	18	EC 7.1.3 Anglais 1		18		18
	QP	QP	18	EC 7.1.4 Séminaires de recherche 1		18		18
	QP	QP	10	EC 7.1.5 Elaboration du projet professionnel	4	6		10
UE 7.2 Psychologie du Travail 1	12	12	48	EC 7.2 Organisations et collectifs de travail ¹	48			48
UE 7.3 Approche pluridisciplinaire des organisations et de la santé au travail	8	8	32	EC 7.3 Organisations et santé au travail ²	32			32
Total S7	30	30			110	62	0	172
Semestre 8 (S8)								
UE 8.1 Tronc commun 2	2	2						
	2	2	18	EC 8.1.1 Anglais 2		18		18
UE 8.2 Séminaires de recherche 2	6	6	150	EC 8.2 Séminaires de recherche 2		18		18
UE 8.3 Psychologie du Travail	9	9	48	EC 8.3 Professionnalisation, insertion et carrières professionnelles ³	48			48
UE 8.4 Approche pluridisciplinaire des trajectoires de carrière	7	7	32	EC 8.4 Trajectoires de carrière ⁴	32			32

UE 8.5 Stage professionnel ⁵	6	6						
	QP	QP	12	EC 8.5.1 Suivi de stage			12	12
	6	6	entre 200 et 924 h	EC 8.5.2 Stage professionnel				entre 200 et 924 h
Total S8	30	30			80	36	12	128
Total année (S7+S8)		60			190	98	12	300

¹ L'EC 7.2 traite du fonctionnement structurel des organisations professionnelles, de la dynamique des collectifs du travail et de la qualité de vie au travail.

² L'EC 7.3 propose une approche clinique, médicale, juridique et gestionnaire des situations de travail et sensibilise les étudiants au travail en réseau dans le champ professionnel.

³ L'EC 8.3 traite de l'approche psychologique des différentes étapes et processus liés à la carrière.

⁴ L'EC 8.3 vise l'éclairage des trajectoires de carrière via des approches développées dans le champ des sciences de gestion, en sociologie et dans diverses institutions (CCI, Pôle Emploi, Chambre des métiers ...).

⁵ Cette UE est validée à condition d'avoir assisté aux TP de suivi de stage au semestre 7 (4 heures TP) et au semestre 8 (8 heures TP), d'avoir réalisé un stage d'au moins 200 heures, d'avoir rendu un rapport de stage, et d'avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 dans l'EC 8.5.2 Stage professionnel.

M2 Spécialité Professionnelle *Psychologie du Travail et des Organisations*

RESPONSABLE : Mme E. FOUQUEREAU
 (Tél : 02.47.36.65.54 - E-mail : evelyne.fouquereau@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiante	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentée
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Psychosociologie des organisations et du travail	12	12						
	6	6	36	EC 9.1.1 Connaissance des organisations du travail	30	6		36
	6	6	36	EC 9.1.2 Développement des organisations du travail	30	6		36
UE 9.2 Accompagnement des trajectoires de carrière	6	6						
	4	4	30	EC 9.2.1 Développement des trajectoires professionnelles	30			30
	2	2	15	EC 9.2.2 Hétérogénéité des trajectoires de carrière	10	5		15
UE 9.3 Psychosociologie des situations de travail	12	12						
	7	7	45	EC 9.3.1 Psychosociologie de la dynamique des groupes professionnels	30	15		45
	5	5	30	EC 9.3.2. Gestion de situations spécifiques de travail	30			30
Total S9		30			160	32		192
Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Tronc Commun 3	6	6						
	QP	QP	10	EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		10		10
	QP	QP	10	EC 10.1.2 Déontologie et éthique	4	6		10
	6	6	18	EC 10.1.3 Anglais		18		18
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12	12						
	QP	QP	20	EC 10.2.1 Supervision de stage		20		20
	12	12	150	EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel		20		20
UE 10.3 Pratiques d'expertise, de conseil et d'intervention dans les organisations du travail	12	12						
	7	7	55	EC 10.3.1 Pratiques d'expertise et de conseil	30	25		55
	5	5	55	EC 10.3.2 Secteurs et modalités d'intervention	40	15		55

Total S10		30			74	114		188
Total année (S9+S10)		60			234	146		380
Total Master		120			424	244	12	680

Modalité de contrôle des connaissances M2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Psychosociologie des organisations et du travail	12			12			12		12		12
EC 9.1.1 Connaissance des organisations du travail	6	ET	E	6	ET	E	6	E	6	E	6
EC 9.1.2 Développement des organisations du travail	6	ET	E	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 9.2 Accompagnement des trajectoires de carrière	6			6			6		6		6
EC 9.2.1 Développement des trajectoires professionnelles	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EC 9.2.2 Hétérogénéité des trajectoires de carrière	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 9.3 Psychosociologie des situations de travail	12			12			12		12		12
EC 9.3.1 Psychosociologie de la dynamique des groupes professionnels	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
EC 9.3.2. Gestion de situations spécifiques de travail	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 Tronc Commun 3	6			6			6		6		6
EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.2 Déontologie et éthique		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.3 Anglais	6	CC	E et O	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12			12			12		12		12
EC 10.2.1 Supervision de stage		QP			QP			QP		QP	
EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel	12	ET	E et O	12				E et O	12		
UE 10.3 Pratiques d'expertise, de conseil et d'intervention dans les organisations du travail	12			12			12		12		12
EC 10.3.1 Pratiques d'expertise et de conseil	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
EC 10.3.2 Secteurs et modalités d'intervention	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5

M1 Spécialité Professionnelle *Psychopathologie et Psychologie Clinique*

RESPONSABLE : M. R. COURTOIS
(Tél : 02.47.36.65.50 - E-mail : robert.courtois@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentielle étudiant
Semestre 7 (S7)								
UE 7.1 Tronc commun 1	10	10						
	4	4	36	EC 7.1.1 Analyse des données quantitatives et qualitatives	16	20		36
	3	3	10	EC 7.1.2 Formation à la recherche	10			10
	3	3	18	EC 7.1.3 Anglais 1		18		18
	QP	QP	18	EC 7.1.4 Séminaires de recherche 1		18		18
	QP	QP	10	EC 7.1.5 Elaboration du projet professionnel	4	6		10
UE 7.2 UE disciplinaire principale 1	12	12	48	EC 7.2 Psychopathologie générale ¹	48			48
UE 7.3 UE disciplinaire complémentaire 1	8	8	32	EC 7.3 Psychologie clinique de la santé et adaptation ²	32			32
Total S7	30	30			110	62	0	172
Semestre 8 (S8)								
UE 8.1 Tronc commun 2	2	2						
	2	2	18	EC 8.1.1 Anglais 2		18		18
UE 8.2 Séminaires de recherche 2	6	6	150	EC 8.2 Séminaires de recherche 2		18		18
UE 8.3 UE disciplinaire principale 2	9	9	48	EC 8.3 L'examen psychologique individuel et familial ³	48			48
UE 8.4 UE disciplinaire complémentaire 2	6	6	32	EC 8.4 Psychopathologie cognitive et psychologie clinique ⁴	32			32

UE 8.5 Stage professionnel ⁵	6	6						
	QP	QP	12	EC 8.5.1 Suivi de stage			12	12
	6	6	entre 200 et 924 h	EC 8.5.2 Stage professionnel				entre 200 et 924 h
Total S8	30	30			80	36	12	128
Total année (S7+S8)		60			190	98	12	300

¹ EC 7.2

Après avoir précisé l'objet de la psychopathologie clinique, ainsi que les notions de normal et pathologique, présentation des principales approches (psychanalytique, phénoménologique, bio-psycho-sociale) en liens avec les troubles psychotiques, états-limites, psychopathiques et de l'humeur ; conséquences thérapeutiques. Les TD, centrés sur ces troubles, abordent la méthodologie de recherche clinique permettant de les étudier ; applications à des études de cas.

² EC 7.3

Intérêt d'une conception positive de la santé appliqué à la compréhension et à la prise en charge psychologiques dans des contextes de vie différents. Seront abordés :

- Apport de la psychologie positive (santé optimale ; bien-être) (interne)
- Personnalité, adaptation et santé (interne)
- Qualité de vie : abord conceptuel et évaluation ; intérêts clinique et de recherche (interne)
- Santé au travail (externe)
- Bien vieillir (externe)
- Addictions aux substances et comportementales : comme phénomène dysfonctionnel de bonne santé (interne et externe)

³ EC 8.3

Développer la connaissance des différentes techniques d'examen psychologique du psychologue clinicien intégrant les aspects cognitifs, affectifs et de personnalité.

⁴ EC 8.4

L'intérêt clinique de l'approche cognitivo-émotionnelle sera appliquée à l'évaluation, la compréhension et à la prise en charge (bilan ; TCC ; remédiation cognitive ; approche éducationnelle et psycho-développementale) de différents troubles psychopathologiques :

- troubles anxieux (interne)
- addictions (interne)
- états de stress post traumatique (interne)
- troubles envahissants du développement (externe)

⁵ Cette UE est validée à condition d'avoir assisté aux TP de suivi de stage au semestre 7 (4 heures TP) et au semestre 8 (8 heures TP), d'avoir réalisé un stage d'au moins 200 heures, d'avoir rendu un rapport de stage, et d'avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 dans l'EC 8.5.2 Stage professionnel.

M2 Spécialité Professionnelle *Psychopathologie et Psychologie Clinique*

RESPONSABLE : R. COURTOIS

(Tél : 02.47.36.65.50 - E-mail : robert.courtois@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 2 ^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présenteielle étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Enseignement théorique de psychopathologie clinique 1	20	20						
	5	5	38	EC 9.1.1. Le nourrisson, l'enfant et l'adolescent	28	10		38
	5	5	41	EC 9.1.2. L'adulte	33	8		41
	5	5	34	EC 9.1.3. Les atteintes somatiques	26	8		34
	5	5	29	EC 9.1.4. Conduites à risque, violentes et addictions	20	9		29
UE 9.2. Enseignement méthodologique et techniques d'intervention en psychologie clinique 1	10	10						
	10	10	50	EC 9.2. Examen psychologique de l'enfant et de l'adulte	21	29		50
Total S9	30	30			128	64		192
Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Tronc Commun 3	6	6						
	QP	QP	10	EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		10		10
	QP	QP	10	EC 10.1.2 Déontologie et éthique	4	6		10
	6	6	18	EC 10.1.3 Anglais		18		18
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12	12						
	QP	QP	20	EC 10.2.1 Supervision de stage		20		20
	12	12	150	EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel		20		20
UE 10.3. Enseignement théorique de psychopathologie clinique 2	6	6						
	6	6	40	EC 10.3. Le groupe familial ¹	28	12		40
UE 10.4. Enseignement méthodologique et techniques d'intervention en psychologie clinique 2	6	6						
	3	3	29	EC 10.4.1. L'entretien clinique	12	17		29
	3	3	41	EC 10.4.2. Psychothérapies individuelle et de groupe	16	25		41

Total S10	30	30			60	128		188
Total année (S9+S10)		60			188	192		380
Total Master		120			378	290	12	680

¹ EC non accessible aux étudiants inscrits en **M2 Parcours Cognition, Neurosciences et Psychologie**

Modalité de contrôle des connaissances M2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Enseignement théorique de psychopathologie clinique : applications à différents domaines 1	20			20			20		20		20
EC 9.1.1. Le nourrisson, l'enfant et l'adolescent	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
EC 9.1.2. L'adulte	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
EC 9.1.3. Les atteintes somatiques	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
EC 9.1.4. Conduites à risque, violentes et addictions	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
UE 9.2. Enseignement méthodologique et techniques d'intervention en psychologie clinique 1	10			10			10		10		10
EC 9.2.1. Examen psychologique de l'enfant et de l'adulte	10	ET	E	10	ET	E	10	E	10	E	10
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 Tronc Commun 3	6			6			6		6		6
EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.2 Déontologie et éthique		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.3 Anglais	6	CC	E et O	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12			12			12		12		12
EC 10.2.1 Supervision de stage		QP			QP			QP		QP	
EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel	12	ET	E et O	12				E et O	12		
UE 10.3. Enseignement théorique de psychopathologie clinique : applications à différents domaines 2	6			6			6		6		6
EC 10.3.1. Le groupe familial	6	ET	E	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 10.4. Enseignement méthodologique et techniques d'intervention en psychologie clinique 2	6			6			6		6		6
EC 10.4.1. L'entretien clinique	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EC 10.4.2. Psychothérapies individuelle et de groupe	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3

M1 Spécialité Professionnelle *Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap*

RESPONSABLE : Mme GIRAUDEAU
 (Tél : 02.47.36.65.52 - E-mail : caroline.giraudeau@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.) et indication des ECTS

MASTER 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentielle étudiant
Semestre 7 (S7)								
UE 7.1 Tronc commun 1	10	10						
	4	4	36	EC 7.1.1 Analyse des données quantitatives et qualitatives	16	20		36
	3	3	10	EC 7.1.2 Formation à la recherche	10			10
	3	3	18	EC 7.1.3 Anglais 1		18		18
	QP	QP	18	EC 7.1.4 Séminaires de recherche 1		18		18
	QP	QP	10	EC 7.1.5 Elaboration du projet professionnel	4	6		10
UE 7.2 UE disciplinaire principale 1	12	12	48	EC 7.2 Développement cognitif, émotionnel et social ¹	48			48
UE 7.3 UE disciplinaire complémentaire 1	8	8	32	EC 7.3 Clinique développementale ²	32			32
Total S7	30	30			110	62	0	172
Semestre 8 (S8)								
UE 8.1 Tronc commun 2	2	2						
	2	2	18	EC 8.1.1 Anglais 2		18		18
UE 8.2 Séminaires de recherche 2	6	6	150	EC 8.2 Séminaires de recherche 2		18		18
UE 8.3 UE disciplinaire principale 2	9	9	48	EC 8.3 Développement cognitif, émotionnel et social ³	48			48
UE 8.4 UE disciplinaire complémentaire 2	6	6	32	EC 8.4 Psychopathologie développementale : bilan, et prise en charge ⁴	32			32

UE 8.5 Stage professionnel ⁵								
	QP	QP	12	EC 8.5.1 Suivi de stage			12	12
	6	6	entre 200 et 924 h	EC 8.5.2 Stage professionnel				entre 200 et 924 h
Total S8	30	30			80	36	12	128
Total année (S7+S8)		60			190	98	12	300

¹ L'EC 7.2 présente les grandes théories en psychologie du développement concernant la cognition, les émotions et la socialisation. Concernant le développement cognitif, le développement du raisonnement et celui de la mémoire du nourrisson jusqu'à l'adolescent seront présentés. Les différentes composantes d'un épisode émotionnel seront décrites ainsi que leur rapport avec la cognition, en particulier avec le raisonnement (cf distorsions cognitives). La socialisation de l'enfant sera expliquée par l'intermédiaire du développement du jugement moral, de la problématique de la violence, du harcèlement scolaire et du cyber-harcèlement.

² L'EC 7.3 présente des tests et échelles standardisées en psychologie pour évaluer l'intelligence de l'enfant et de l'adolescent. De plus, les étudiants seront formés au bilan psychologique, notamment d'après la technique d'entretien clinique et l'utilisation de tests projectifs. Un travail sera réalisé d'après des études de cas. Les différents lieux d'intervention du psychologue du développement seront également présentés.

³ L'EC 8.3 présente les facteurs de variabilité cognitive liés à la temporalité : les résultats expérimentaux provenant de l'étude des rythmes endogènes (chronopsychologie) ou rythmes exogènes (les synchroniseurs externes tels le rythme parental ou les rythmes scolaires) seront expliqués. Seront également présentés des outils de remédiation cognitive. Le développement émotionnel sera présenté selon les différentes compétences émotionnelles d'identification, d'expression et de compréhension et de régulation des émotions. Des outils de mesure de ces compétences chez l'enfant et l'adolescent seront présentés ainsi que des outils d'optimisation de ces compétences (jeu des 3 Figures par exemple). Le cours sur le développement de la socialisation présentera les relations entre pairs de la petite enfance à l'adolescence, entre autres à travers l'analyse de textes scientifiques présentant des expérimentations en psychologie.

⁴ L'EC 8.4 aborde la psychopathologie développementale en présentant le bilan et l'accompagnement des enfants selon les différentes trajectoires développementales plus ou moins adaptées. Seront présentés les facteurs de vulnérabilité, de risque et de protection exogènes ou endogènes qui influent sur la trajectoire développementale individuelle de l'enfant. Les étudiants travailleront sur des études de cas d'évaluation cognitive (WISC V) dans les contextes des troubles de la sphère autistique, de la déficience intellectuelle avec troubles associés et des handicaps moteurs et cérébraux. L'éducation et la formation dans le contexte des troubles scolaires seront présentées. Des éléments du bilan neuropsychologique de l'enfant et de l'adolescent seront insérés dans la thématique générale du bilan psychologique. Afin, le travail du psychologue du développement au sein d'une équipe pluridisciplinaire sera présenté.

⁵ Cette UE est validée à condition d'avoir assisté aux TP de suivi de stage au semestre 7 (4 heures TP) et au semestre 8 (8 heures TP), d'avoir réalisé un stage d'au moins 200 heures, d'avoir rendu un rapport de stage, et d'avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 dans l'EC 8.5.2 Stage professionnel.

M2 Spécialité Professionnelle *Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap*

RESPONSABLE : Mme GIRAUDEAU
 (Tél : 02.47.36.65.52 - E-mail : caroline.giraudeau@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.) et indication des ECTS

MASTER 2 ^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimatio n charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentielle étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Psychologie du Développement	21	21						
	7	7	68	EC 9.1.1 Le développement cognitif et ses troubles	48	20		68
	7	7	68	EC 9.1.2 Le développement émotionnel et ses troubles	48	20		68
	7	7	68	EC 9.1.3 Le développement social et ses troubles	48	20		68
UE 9.2 Pratiques professionnelles en psychologie de l'enfant 1¹	9	9	38	EC 9.2 La pratique de l'examen psychologique		38		38
Total S9		30			144	98		242
Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Tronc Commun 3	6	6						
	QP	QP	10	EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		10		10
	QP	QP	10	EC 10.1.2 Déontologie et éthique	4	6		10
	6	6	18	EC 10.1.3 Anglais		18		18
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12	12						
	QP	QP	20	EC 10.2.1 Supervision de stage		20		20
	12	12	150	EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel		20		20
UE 10.3 Pratiques professionnelles en psychologie de l'enfant 2²	12	12	60	EC 10.3 Fonctions du psychologue du		60		60

				développement et modes d'intervention				
Total S10		30			4	134		138
Total année (S9+S10)		60			148	232		380
Total Master		120			338	330	12	680

Modalité de contrôle des connaissances M2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Psychologie du Développement	21			21			21		21		21
EC 9.1.1 Le développement cognitif et ses troubles	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
EC 9.1.2 Le développement émotionnel et ses troubles	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
EC 9.1.3 Le développement social et ses troubles	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
UE 9.2 Pratiques professionnelles en psychologie de l'enfant 1	9	ET	E	9	ET	E	9	E	9	E	9
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 Tronc Commun 3	6			6			6		6		6
EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.2 Déontologie et éthique		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.3 Anglais	6	CC	E et O	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12			12			12		12		12
EC 10.2.1 Supervision de stage		QP			QP			QP		QP	
EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel	12	ET	E et O	12				E et O	12		
UE 10.3 Pratiques professionnelles en psychologie de l'enfant 2	12	ET	E	12	ET	E	12	E	12	E	12

M1 Spécialité Professionnelle *Psychologie Gérontologique Normale et Pathologique*

RESPONSABLE : Mme BAILLY
 (Tél : 02.47.36.65.56 - E-mail : nathalie.bailly@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 1^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale préventielle étudiant
Semestre 7 (S7)								
UE 7.1 Tronc commun 1	10	10						
	4	4	36	EC 7.1.1 Analyse des données quantitatives et qualitatives	16	20		36
	3	3	10	EC 7.1.2 Formation à la recherche	10			10
	3	3	18	EC 7.1.3 Anglais 1		18		18
	QP	QP	18	EC 7.1.4 Séminaires de recherche 1		18		18
	QP	QP	10	EC 7.1.5 Elaboration du projet professionnel	4	6		10
UE 7.2 Accompagner le sujet âgé ¹	12	12	48		48			48
	6	6	24	EC 7.2.1 Emotions, handicaps et vieillissement	24			24
	6	6	24	EC 7.2.2 Approche clinique du vieillissement	24			24
UE 7.3 Problématiques autour du corps et des maladies chez le sujet âgé ²	8	8	32		32			32
	4	4	12	EC 7.3.1 Image du corps et vieillissement	12			12
	4	4	20	EC 7.3.2 Manifestations psychopathologiques des maladies du sujet âgé	20			20
Total S7	30	30			110	62	0	172

Semestre 8 (S8)								
UE 8.1 Tronc commun 2	2	2						
	2	2	18	EC 8.1.1 Anglais 2		18		18
UE 8.2 Séminaires de recherche 2	6	6	150			18		18
UE 8.3 Approche psychosociale et neurocognitive du sujet âgé ³	9	9						
	5	5	24	EC 8.3.1 Approche psychosociale du sujet âgé	24			24
	4	4	24	EC 8.3.2 Approche neurocognitive du sujet âgé	24			24
UE 8.4 Interprofessionnalité en gériatrie ⁴	7	7	32		32			32
	4	4	16	EC 8.4.1 Spécificités des soins palliatifs	16			16
	3	3	16	EC 8.4.2 Travail en équipe et stress professionnel	16			16
UE 8.5 Stage professionnel ⁵	6	6						
	QP	QP	12	EC 8.5.1 Suivi de stage			12	12
	6	6	entre 200 et 924 h	EC 8.5.2 Stage professionnel				entre 200 et 924 h
Total S8	30	30			80	36	12	128
Total année (S7+S8)		60			190	98	12	300

¹ L'UE 7.2 regroupe 2 EC traitant de l'accompagnement des personnes âgées à domicile ou/et en institution sur le plan du handicap, des émotions, et de la gestion de la vie quotidienne.

² L'UE 7.3 regroupe 2 EC traitant de l'importance de l'image du corps dans le vieillissement et des conséquences des dégradations physiques et psychiques, de la dépression et de l'ensemble des psychoses.

³ L'UE 8.3 regroupe 2 EC traitant des approches psychosociales et neurocognitives du vieillissement normal.

⁴ L'UE 8.4 regroupe 2 EC traitant de la spécificité des soins palliatifs (historique, philosophie, spécificités de fonctionnement) et de l'importance du travail en réseau et du maillage territorial en gériatrie.

⁵ Cette UE est validée à condition d'avoir assisté aux TP de suivi de stage au semestre 7 (4 heures TP) et au semestre 8 (8 heures TP), d'avoir réalisé un stage d'au moins 200 heures, d'avoir rendu un rapport de stage, et d'avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 dans l'EC 8.5.2 Stage professionnel.

M2 Spécialité Professionnelle *Psychologie Gériatologique Normale et Pathologique*

RESPONSABLE : Mme BAILLY
 (Tél : 02.47.36.65.56 - E-mail : nathalie.bailly@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentée étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Processus psychologiques du vieillissement	15	15						
	6	6	20	EC 9.1.1. Approche neurocognitive du vieillissement pathologique	20			20
	4	4	26	EC 9.1.2. Perspectives temporelles du vieillissement	16	10		26
	5	5	20	EC 9.1.3. Approche psychosociale du vieillissement	20			20
UE 9.2. Pratiques géronto-psychologiques	15	15						
	7	7	48	EC 9.2.1. Le psychologue en gérontologie	6	42		48
	8	8	48	EC 9.2.2. Méthodologie et techniques d'intervention au service du psycho-gérontologue		48		48
	QP	QP	8	EC 9.2.3 Conférences		8		8
Total S9		30			62	108		170
Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Tronc Commun 3	6	6						
	QP	QP	10	EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		10		10
	QP	QP	10	EC 10.1.2 Déontologie et éthique	4	6		10
	6	6	18	EC 10.1.3 Anglais		18		18
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12	12						
	QP	QP	20	EC 10.2.1 Supervision de stage		20		20
	12	12	150	EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel		20		20
UE 10.3. Pathologie et psychopathologie du sujet âgé	6	6						
	3	3	24	EC 10.3.1. Approche médicale, éthique et gérontologique	24			24
	3	3	26	EC 10.3.2. Approche psychiatrique	20	6		26
UE 10.4. Approches psychosociales et organisationnels	6	6						
	3	3	36	EC 10.4.1. Vieillesse physique, psychologique et social	18	18		36

	3	3	46	EC 10.4.2. Eléments de gestion et de législation	18	28		46
Total S10		30			84	126		210
Total année (S9+S10)		60			146	234		380
Total Master		120			336	332	12	680

Modalité de contrôle des connaissances M2 Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Processus psychologiques du vieillissement	15			15			15		15		15
EC 9.1.1. Approche neurocognitive et vieillissement pathologique	6	ET	E	6	ET	E	6	E	6	E	6
EC 9.1.2. Perspectives temporelles du vieillissement	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EC 9.1.3. Approche psychosociale	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
UE 9.2. Pratiques géronto-psychologiques	15			15			15		15		15
EC 9.2.1. Le psychologue en gérontologie	7	CC	E et O	7	ET	E	7	E	7	E	7
EC 9.2.2. Méthodologie et techniques d'intervention au service du psycho-gérontologue	8	CC	E et O	8	ET	E	8	E	8	E	8
EC 9.2.3. Conférences		QP			QP			QP		QP	
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 Tronc Commun 3	6			6			6		6		6
EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.2 Déontologie et éthique		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.3 Anglais	6	CC	E et O	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12			12			12		12		12
EC 10.2.1 Supervision de stage		QP			QP			QP		QP	
EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel	12	ET	E et O	12				E et O	12		
UE 10.3. Pathologie et psychopathologie du sujet âgé	6			6			6		6		6
EC 10.3.1. Approche médicale démences médication éthique	3	CC	E et O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EC 10.3.2. Approche psychiatrique	3	CC	E et O	3	ET	E	3	E	3	E	3
UE 10.4. Approches psychosociaux et organisationnels	6			6			6		6		6
EC 10.4.1. Vieillesse physique, psychologique et social	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EC 10.4.2. Eléments de gestion et de législation	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3

Le calendrier universitaire 2023/2024

(Il s'agit d'un calendrier prévisionnel pouvant évoluer au gré des impératifs sanitaires)

Début des cours	<u>M1</u> : à partir du lundi 11 septembre 2023 <u>M2</u> : à partir du mercredi 13 septembre 2023 (selon parcours)
Pause pédagogique	Du 30 octobre au 05 novembre 2023
Examens	<u>M1</u> : du 18 au 22 décembre 2023 <u>M2</u> : du 08 au 12 janvier 2024
Vacances de fin d'année (Fermeture des sites d'enseignements)	Du 22 décembre 2023 au 07 janvier 2024
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	A partir du 15 janvier 2024
Délibérations du premier semestre	Du 12 au 16 février 2024
Pauses pédagogiques	Du 4 au 10 mars 2024 et du 29 avril au 5 mai 2024
Examens (dates prévisionnelles)	<u>M1</u> : du 06 au 07 mai 2024 <u>M2</u> : du 08 au 10 mai 2024
Délibérations du second semestre (dates prévisionnelles)	Du 29 mai au 06 juin 2024
Examens de session 2	A partir du 24 juin 2024

À tout moment, vous pouvez consulter votre emploi du temps sur l'ENT
Il est accessible dans la rubrique « Etudes » à partir du 1^{er} septembre
L'organisation et le contenu des enseignements sont disponibles sur le site internet

www.ash.univ-tours.fr